



RIOCM

Regroupement intersectoriel
des organismes communautaires
de Montréal

ANALYSE DU BUDGET PROVINCIAL 2022-2023

déposé le 21 mars 2022

par la Coalition Avenir Québec (CAQ)

Le budget du Québec 2022-2023 intitulé
« **VOTRE GOUVERNEMENT** »

Les personnes en difficulté
et les groupes qui les soutiennent
sont-elles incluses dans ce « vous » ?

Regroupement intersectoriel des organismes de Montréal (RIOCM)

Rédaction : Roxanne Milot

Révision : Marie-Andrée Painchaud-Mathieu

Correction : Corrine Parmentier

Mise en page : Lucie Poulin

TABLE DES MATIÈRES

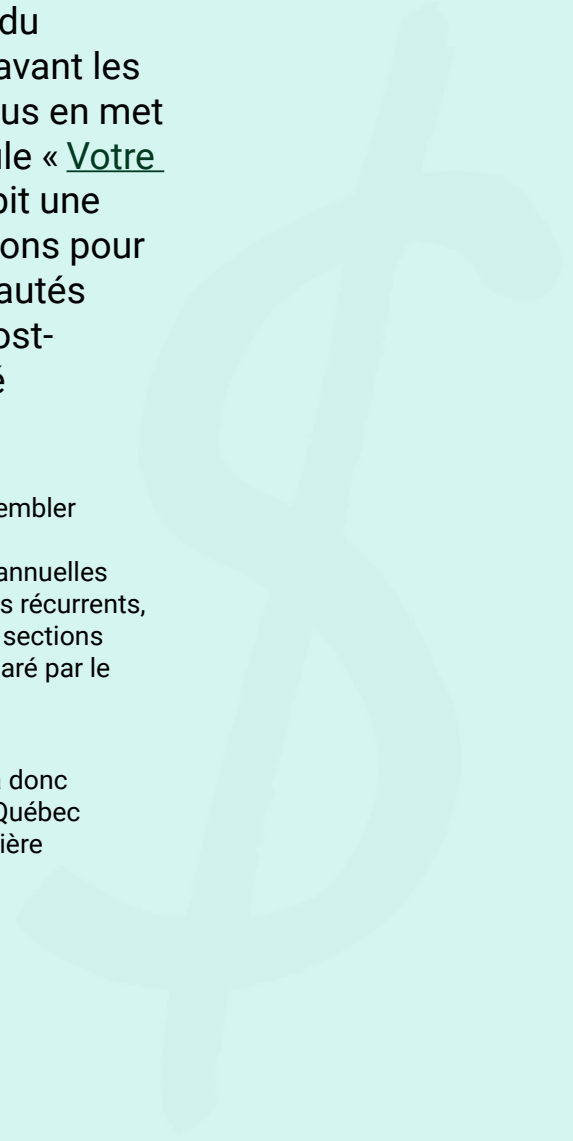
INTRODUCTION.....	04
Action communautaire autonome	05
Santé et services sociaux	06
Hébergement pour femmes victimes de violence, Auberges du cœur, Jeunes, Famille, Soutien à l'action bénévoles	
Système de la santé	07
Personnes âgées, handicapées ou en perte d'autonomie et leurs proches aidants	08
Logement	09
Prévention de la violence.....	10
Famille	10
Premières Nations	11
Économie.....	11
Environnement	12
Transport collectif.....	12
Lutte contre la pauvreté.....	13
CONCLUSION	14
RÉFÉRENCES.....	15

INTRODUCTION

Le mardi 22 mars 2022, le ministre des Finances du Québec, Éric Girard, a déposé le quatrième et dernier budget du gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) avant les prochaines élections provinciales. Ce budget, qui nous en met plein la vue avec ses chiffres astronomiques, s'intitule « Votre gouvernement¹ ». Pourtant, alors que l'économie subit une forte poussée inflationniste (4,65 % selon les prévisions pour 2022), que la récession menace et que les communautés n'ont que leur résilience pour affronter le contexte post-pandémique, les mesures de lutte contre la pauvreté grandissante brillent par leur absence...

Les montants faramineux éparpillés tout au long de ce budget peuvent sembler impressionnants. Plusieurs font cependant référence à des promesses d'investissements sur 5 ans, d'autres sont l'addition de dépenses nettes annuelles qu'il ne faut pas confondre avec des rehaussements annuels de montants récurrents, ou encore un même investissement est souvent présenté dans plusieurs sections différentes du budget. (Pour y voir plus clair, consultez le document² préparé par le RIOCM sur la méthode de présentation des chiffres.)

Cette analyse, qui s'intéresse aux mesures de justice sociale, s'en tiendra donc principalement à la présentation des montants que le gouvernement du Québec s'engage à dépenser en la matière au cours de la prochaine année financière (2022-2023).



ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Les principales sommes annoncées pour le milieu communautaire en 2022-2023 (page G.10 du budget³) :

- ↳ 37,1 M\$ de plus pour le PSOC à la mission globale pour 3 000 groupes communautaires en santé et services sociaux, sans précision de l'indexation
- ↳ 11,7 M\$ aux maisons d'hébergement en violence conjugale de 1^{re} étape
- ↳ 4 M\$ pour les services dans les maisons d'hébergement en violence conjugale de 2^e étape
- ↳ 2,5 M\$ aux organismes d'aide aux hommes ayant des comportements violents
- ↳ 1,1 M\$ aux organismes soutenant l'égalité entre les femmes et les hommes
- ↳ 5 M\$ aux ressources d'hébergement communautaires pour les jeunes en difficulté pour le rehaussement récurrent du financement à la mission globale (Auberge du cœur)
- ↳ 600 000 \$ aux CALACS pour poursuivre le déploiement du *programme Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel* (formation offerte dans les écoles secondaires)
- ↳ 10,9 M\$ aux organismes communautaires Famille (OCF), dont 9,9 M\$ pour le rehaussement récurrent du financement à la mission globale et 1 M\$ pour soutenir le déploiement de nouveaux OCF en milieu autochtone
- ↳ 13,3 M\$ aux CJE⁴
- ↳ 10 M\$ pour le *Programme Soutien à l'action bénévole (SAB)*, en bonification ponctuelle des fonds discrétionnaires distribués par les élu.es
- ↳ 5,4 M\$ en financement à la mission globale dans d'autres secteurs comme les organismes venant en aide à la famille, en éducation, en loisirs et en sport (sans préciser les montants accordés cette année)
- ↳ 1 M\$ pour adapter en anglais « les services des organismes communautaires francophones »
- ↳ 500 000 \$ aux organismes en soutien aux communautés d'expression anglaise, pour soutenir de « nouveaux organismes » et des programmes existants

Pour le milieu de l'action communautaire du Québec, les attentes étaient grandes, après des mois de mobilisation qui ont culminé lors de la semaine de fermetures et de grèves tournantes du 21 au 24 février dernier dans le cadre de la campagne unitaire *Engagez-vous pour le communautaire*. Les 4 000 organismes d'action communautaire autonome (ACA) ont besoin dès maintenant d'une augmentation annuelle récurrente du financement à la mission de 460 M\$. Aujourd'hui, bien que le budget annonce un milliard de dollars (1 G\$) d'ici 5 ans pour accompagner le nouveau *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (PAGAC)*, tant attendu, le milieu communautaire reste profondément insatisfait, comme le démontre la compilation des réactions⁵ du milieu qui ont déferlé telle une vague d'indignation.

Il faut encore attendre l'étude des crédits budgétaires ainsi que le dépôt et l'adoption du PAGAC pour clarifier de nombreux investissements inscrits dans le présent budget. Nous pouvons d'ores et déjà dire que des presque 150 M\$ annoncés cette année (2022-2023) pour l'action communautaire, et qui sont associés au PAGAC, la majeure partie (117,2 M\$) devrait être consacrée au rehaussement du financement à la mission globale des organismes. Une moindre part vise des mesures spécifiques (31,7 M\$) qui ne sont le plus souvent pas précisées (17,4 M\$) et qui, par ailleurs, ne constituent pas de l'ACA, notamment les investissements accordés au CJE pour l'intégration socioprofessionnelle des jeunes. Le milieu communautaire dénonce que « l'ajout incessant d'investissements ciblés pour des activités ou des services très précis ne

correspond pas aux besoins des groupes qui ont une approche globale et qui s'adaptent aux besoins changeants de leurs communautés. » (CTROC⁶)

Des 117,2 M\$ accordés au financement à la mission, 112 M\$ sont prévus cette année pour « rehausser le financement des organismes existants » et 5 M\$ pour de « nouveaux organismes », sans que soit précisé s'il s'agit là de création de nouveaux groupes, comme pour les OCF en milieu autochtone, ou d'un premier financement pour les groupes déjà admis dans un programme de soutien à la mission, mais non financés (RQ-ACA⁷). Parmi ces « nouveaux » organismes, le gouvernement mentionne qu'il ciblera la défense des droits, l'immigration et les jeunes Québécois d'expression anglaise, mais les sommes ne sont pas ventilées par secteur (RODCD⁸). Aussi, dans le cadre du nouveau PAGAC, un nouveau programme de soutien à la mission globale pourrait voir le jour pour les organismes à vocation multisectorielle, ce qui est une bonne nouvelle pour les groupes d'ACA qui ne réussissent pas à se faire reconnaître par un ministère port d'attache.

En ce qui concerne les organismes en **santé et services sociaux (SSS)**, qui représentent 3 000 des 4 000 groupes d'ACA reconnus, le gouvernement n'accorde que 37 M\$ en rehaussement au PSOC pour 2022-2023, ce qui correspond à environ 12 000 \$ par groupes en moyenne (TRPOCB⁹). À Montréal, on peut s'attendre à recevoir 6,5 M\$ (17,5 % de l'enveloppe) pour les 535 groupes financés au PSOC, ce qui est nettement insuffisant considérant les besoins de 100 M\$ exprimés par les groupes. (RIOCM¹⁰)

Hébergement pour femmes victimes de violence : Bien que les organismes de ce secteur reçoivent encore cette année un rehaussement du financement à la mission, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale précise que cela répond à seulement un tiers des besoins exprimés. (RMFVVC¹¹)

L'Alliance MH2 constate pour sa part que « le financement des services est au rendez-vous pour les maisons de 2^e étape actuellement en construction qui ouvriront leurs portes dans les 3 prochaines années », tout en rappelant que cela répond aux besoins pré-pandémiques. (Alliance MH2¹²)

Les **Auberges du cœur**, hébergement jeunesse communautaire, sont, en « termes de financement [...], loin derrière les autres ressources d'hébergements, ayant pourtant une mission similaire, soit celle d'offrir des services 24/7, et ce, 365 jours par année ». Elles considèrent que le rehaussement de 5 M\$ est un pas dans la bonne direction, mais rappellent que le manque à gagner est de 25 M\$ annuellement. (Auberges du cœur du Québec¹³).

Jeunes : Du côté des organismes jeunesse, seulement le tiers des besoins de base des maisons des jeunes sont couverts actuellement, et ce n'est pas avec la faible augmentation du PSOC que ces milieux de vie pourront espérer avoir les fonds nécessaires pour accueillir les jeunes qui ont été particulièrement affectés par la crise de la COVID-19. Selon le Regroupement des maisons des jeunes du Québec (RMJQ¹⁴), également, les jeunes sont oubliés par le gouvernement Legault dans ce budget, sauf en matière de réussite scolaire et d'intégration en emploi, qui bénéficie notamment du renouvellement des investissements des CJE.

Famille : Le budget prévoit cette année un rehaussement du financement à la mission pour les organismes communautaires famille (OCF), qui avaient atteint l'an dernier leur seuil plancher de financement minimal (130 000 \$ annuellement). Toutefois, ces sommes récurrentes ne sont pas encore à la hauteur des 200 000 \$ par OCF recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants (Commission Laurent), à laquelle le gouvernement Legault se targue pourtant de répondre en mettant en application toutes ses recommandations. (FAFMRQ¹⁵)

Finalement, ni les députés ni les organismes ne boudent l'enveloppe discrétionnaire du SAB rehaussée encore cette année. Toutefois, tous considèrent que c'est un faible prix de consolation, qui ne permettra pas aux groupes communautaires et aux personnes vulnérables qu'ils soutiennent de sortir la tête de l'eau.

Malgré la reconnaissance formelle du travail des organismes communautaires, le gouvernement de François Legault n'a visiblement pas compris l'urgence de mettre fin au sous-financement chronique des organismes d'ACA, qui peinent à couvrir leurs frais de fonctionnement. En les maintenant dans cette situation précaire, c'est toutes les communautés qui en souffrent.

**LE GOUVERNEMENT N'A PAS COMPRIS
L'URGENCE DE METTRE FIN AU
SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE
DES ORGANISMES D'ACA.**

SYSTÈME DE LA SANTÉ

- ↳ 904 M\$ pour « rétablir le système de santé et de services sociaux », principalement par la bonification de la rémunération du personnel (604 M\$), par la modernisation (105 M\$) et par des mesures importantes du plan à venir (195 M\$) (IRIS¹⁶)
- ↳ 83,9 M\$ pour l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux : services médicaux de première ligne, urgences et hôpitaux, cliniques de traitement des maladies complexes (dont la COVID-19 longue), interventions en prévention et promotion de la santé, programme de procréation médicalement assistée
- ↳ 40,5 M\$ pour les services de proximité pour les jeunes en difficulté
- ↳ 35,2 M\$ pour les initiatives en santé mentale (Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 déposé en janvier 2022)
- ↳ 15 M\$ pour l'intégration de stagiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux (sciences infirmières, santé mentale et protection de la jeunesse)
- ↳ 7 M\$ pour l'offre de services en santé mentale aux étudiant.es (reconduction des mesures temporaires du Plan d'action pour la santé mentale en enseignement supérieur)

La CAQ a annoncé cet automne son intention de s'attaquer à la « refondation » du système de santé. Le Plan de rétablissement du système de santé, présenté le 29 mars 2022 par le ministre de la Santé, Christian Dubé, comporte quatre principaux axes : les ressources humaines, l'accès aux données, les technologies de l'information, et les infrastructures modernes. Ce plan s'inscrit dans la volonté annoncée du gouvernement de la CAQ de donner plus de place en santé au privé, ce qui constitue, selon lui, une solution pour améliorer la « performance du réseau ». Ce lien reste pourtant à démontrer :

« L'objectif gouvernemental de rendre les soins et services "plus fluides, accessibles, humains et performants" est donc louable, tout comme l'est l'engagement "d'assurer une gestion décentralisée", une "gestion de proximité", de faciliter l'accès aux données, ainsi qu'un "changement de culture dans l'organisation du travail", mais les mesures précises pour atteindre ces objectifs restent à déterminer. » (IRIS¹⁷)

Le budget 2022-2023 prévoit des investissements pour « rétablir le système de santé » (section C du budget) en s'attaquant à deux éléments : 1) le système et 2) les soins et services à la population. Aussi, le gouvernement du Québec réitère sa demande en matière de transfert fédéral, pour un rehaussement du financement sans condition de 22 % à 35 % des dépenses en santé. Les provinces réclament toutes cette augmentation, car le transfert canadien en matière de santé ne suit pas la croissance des dépenses.

En ce qui concerne le rehaussement des fonds en soins et services à la population, pour lesquels une somme

de 394,2 M\$ est allouée, les principales catégories de populations ciblées sont : les aînés et proches aidants (voir sections suivantes), les jeunes en difficulté (protection de la jeunesse) ou ayant certaines particularités (déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme – DI, DP, TSA), ainsi que les personnes qui vivent avec des problèmes de santé mentale.

Plusieurs investissements pour les jeunes visent à répondre aux recommandations de la Commission Laurent, par exemple : bonifier l'aide financière accordée au tuteur d'un enfant; rehausser les effectifs; bonifier les interventions des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté; et déployer dans l'ensemble du Québec le Programme d'intervention sociojudiciaire en conflits sévères de séparation.

Le gouvernement mise toujours sur le Programme Agir tôt et annonce l'intention de « développer davantage de services pour les personnes souffrant d'une déficience physique, d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme et leurs familles », sans toutefois chiffrer les mesures (page C28. P95 du budget).

Les investissements en santé mentale permettront pour leur part de « maintenir les ressources ajoutées pour rehausser les services psychosociaux, ainsi que de poursuivre les activités du Réseau d'éclaireurs pour le bien-être psychologique ». Cette dernière initiative est critiquée par le communautaire puisqu'elle dédouble en partie le travail de repérage et de référencement effectué par les organismes communautaires, sans ajouter réellement des services à la population.

PERSONNES ÂNÉES, HANDICAPÉES OU EN PERTE D'AUTONOMIE ET LEURS PROCHES AIDANTS

- ↳ 100 M\$ pour « Renforcer les services de soutien à domicile », c'est-à-dire pour l'augmentation du nombre d'heures de services de soutien à domicile (par les professionnels et auxiliaires) et une bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés (CMD), applicable à tous les milieux de vie autres que les CHSLD
- ↳ 75 M\$ pour les maisons des aînés et maisons alternatives (DI, DP, TSA)
- ↳ 25 M\$ à l'organisme L'Appui pour les proches aidants (l'APPUI)
- ↳ 13,9 M\$ pour harmoniser les CHSLD publics et privés : conventionner les établissements privés non conventionnés
- ↳ 12,9 M\$ pour le *Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes*, pour des services de répit et pour le crédit d'impôt remboursable pour les personnes proches aidantes
- ↳ 2,8 M\$ pour prolonger l'assistance aux aînés en matière de bail

Le gouvernement dit avoir entendu les personnes adultes en perte d'autonomie ou handicapées : la majorité souhaite demeurer à domicile ou du moins dans un environnement confortable. Toutefois, les solutions proposées sont non seulement insuffisantes, mais aussi peu adaptées : « les personnes en situation de handicap ne devraient jamais être forcées de vivre dans des établissements de type CHSLD. » ([SQDI](#)¹⁸)

Le gouvernement fait aussi beaucoup appel au privé, notamment dans le cadre de partenariats public-privé/philanthropique (PPP sociaux), comme c'est le cas avec les maisons pour aînés, ou en confiant par exemple la gestion de l'argent public à l'Appui pour les proches aidants (l'APPUI), OBNL créée par la Fondation Chagnon dans le cadre d'un PPP. Cette orientation du *Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes*, déposé à l'automne 2021, a été critiquée par le milieu communautaire, puisque :

Les projets financés par l'APPUI « ne visent pas à combler l'entièreté des besoins des organismes. D'une part, ce n'est pas la totalité des organismes qui bénéficient de ce financement. D'autre part, nos membres par exemple touchent en moyenne 51 521 \$ en projet de l'APPUI ce qui est loin de combler leur 155 706 \$ de besoin. » ([Proche aidance Québec](#)¹⁹)

À part le financement en matière de répit individuel qui répond à un besoin, le gouvernement Legault laisse en plan une bonne part des personnes proches aidantes précarisées financièrement et qui continueront à s'appauvrir malgré l'élargissement du crédit d'impôt remboursable.

En ce qui concerne les résidences privées pour aînés (RPA), le gouvernement mettra fin graduellement aux subventions de bonifications salariales offertes à ces entreprises privées ; une des raisons évoquées est qu'il faut éviter une augmentation drastique des coûts pour les personnes aînées résidentes de ces RPA.

L'argent réservé aux centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) nous apparaît être une avancée en matière de défense de droits des personnes aînées.

Pour ce qui est du maintien à domicile, le gouvernement Legault ne privilégie pas l'amélioration de l'offre publique de soins, mais incite plutôt les personnes à se loger dans les RPA et à acheter des services de soins à domicile, dont une partie des coûts sera épongée par le crédit d'impôt pour maintien à domicile. Celui-ci s'applique en effet à tous les milieux de vie et les RPA en bénéficient en grande partie. Aussi, pareillement au secteur de la petite enfance quand le gouvernement choisit d'investir pour offrir des places subventionnées dans les garderies privées, la CAQ préfère convertir en CHSLD conventionnés des établissements privés non conventionnés, plutôt que de construire des CHSLD publics.

Finalement, plusieurs autres mesures seront annoncées prochainement à la sortie du *Plan d'action pour l'hébergement de longue durée pour mettre en application les orientations de la politique d'hébergement (2022-26)*, attendu au printemps.

LOGEMENT

↳ 6,6 M\$ aux programmes de suppléments au loyer

- Marché privé : 1 600 unités (2,9 M\$)
- Supplément au loyer d'urgence (1 an) réservé aux personnes itinérantes : 500 unités (3,1 M\$)
- Supplément au loyer d'urgence (1 an) pour des femmes victimes de violence conjugale : 100 unités (600 000 \$)
- 1,5 M\$ pour prolonger l'aide d'urgence aux municipalités aux prises avec une pénurie de logements

↳ 52,3 M\$ pour rénover le parc d'habitations à loyer modique (HLM)

↳ 41,3 M\$ aux programmes de rénovation (Rénovation Québec, RénoRégion, adaptation de domiciles, amélioration des maisons d'hébergement)

Dans ce budget, le gouvernement de la CAQ intitule une section « Accroître l'offre de logements sociaux et abordables ». Dans les faits, les investissements sont restreints aux suppléments au loyer et à l'amélioration de la qualité des habitations existantes. Un peu plus de la moitié de cette enveloppe servira à rénover les HLM et l'autre partie à subventionner des programmes de rénovation immobilière.

C'est fait, la crainte de voir disparaître le programme AccèsLogis, qui assurait la construction de logements sociaux, est maintenant bien réelle. Le milieu communautaire déplore le choix du gouvernement de la CAQ de faire un virage définitif vers le logement privé « abordable », alors qu'AccèsLogis était « le seul programme qui permettait de subvenir aux besoins des ménages à faible revenu ». (RQOH²⁰) En effet, aucune nouvelle somme n'est prévue pour cette année (ni dans le futur) ; la CAQ ne s'engageant qu'à compléter la livraison des 3 500 unités déjà annoncées l'an dernier. Avec ces financements très en dessous des besoins exprimés par le communautaire comme par les municipalités du Québec, le gouvernement Legault ne respecte même pas sa promesse électorale de construire 15 000 logements sociaux, alors que la liste d'attente est actuellement de plus du double (38 000 ménages) et que les besoins vont en augmentant. (FRAPRU²¹)

Bien que le logement soit une des préoccupations principales des Québécois.es, le gouvernement de la CAQ s'entête à ne pas reconnaître la crise qui s'étend à l'ensemble du Québec. Il délaisse le programme AccèsLogis, pour créer le nouveau *Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)*, accessible aux promoteurs privés. Plutôt que de freiner la flambée des prix, ce programme pourrait y contribuer. Le gouvernement promet 1 000 unités dites « abordables » dans le cadre de ce nouveau programme, sans le financer cette année. Malgré leur nom, ces habitations sont loin d'être abordables pour les personnes aux revenus les plus faibles, puisque le prix de location sera fixé en fonction du loyer médian du marché, qui ne cesse d'augmenter.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) dénonce cette privatisation de l'aide au logement qui ne permet pas de s'attaquer aux causes principales de la crise, soit le manque d'habitation à coût modique et la montée fulgurante des prix en raison de la spéculation immobilière. C'est la précarité résidentielle avec ses conséquences dramatiques qui attend les populations particulièrement vulnérables.

LE GOUVERNEMENT LEGAULT NE RESPECTE PAS SA PROMESSE ÉLECTORALE DE CONSTRUIRE 15 000 LOGEMENTS SOCIAUX ALORS QUE LA LISTE D'ATTENTE EST DE PLUS DU DOUBLE ET QUE LES BESOINS AUGMENTENT.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

- ↳ 10,7 M\$ dans la lutte contre les violences sexuelles, pour l'ajout d'effectifs policiers et de procureurs pour faire progresser les dossiers et accompagner les victimes
- ↳ 3 M\$ à la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur*
- ↳ 2 M\$ pour renforcer la *Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu* par l'Opération Centaure
- ↳ 1,7 M\$ pour les initiatives du Secrétariat à la condition féminine pour lutter contre les violences

Les féminicides et les violences conjugales et familiales sont en hausse de manière alarmante au Québec. Le gouvernement prévoit un montant de 35 M\$ pour la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles* et des recommandations du rapport *Rebâtir la confiance* qui seront annoncés au cours de l'année.

Ce montant inclut 18,8 M\$ pour les organismes communautaires (présentés plus haut). Le montant affecté à la lutte contre la violence liée aux armes à feu semble très faible, alors que les victimes se multiplient dans les derniers mois à Montréal. Aussi, il fait fi de l'importance des interventions en matière de prévention.

FAMILLE

- ↳ 10,8 M\$ au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance : projets de verdissement d'aires de jeux, qualité éducative, gestion et création de nouveaux CPE
- ↳ 3 M\$ au Projet pilote des travailleurs de proximité auprès des familles
- ↳ 1,3 M\$ aux exemptions de pensions alimentaires pour enfants

La Commission Laurent recommandait d'augmenter le financement OCF et de soutenir les actions auprès des familles isolées qui ont de la difficulté à accéder aux services. Bien que le gouvernement reconnaisse les organismes communautaires comme des acteurs de proximité qui développent des liens de confiance avec les familles, notamment les plus vulnérables et éloignées des institutions, il a cru bon d'investir dans un nouveau projet pilote qui dédouble le travail du communautaire, rappelant le *Réseau d'éclaireurs* en santé mentale et autres projets financés dans le secteur des aînés.

Nous pouvons toutefois nous réjouir de la deuxième mesure visant à apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers : « la bonification de l'exemption de la pension alimentaire pour enfant passant de 350 \$ à 500 \$ par mois par enfant dans les programmes sociaux : aide sociale, aide financière aux études, aide

aux logements et aide juridique. Cette bonification touchera près de 95 % des ménages bénéficiant de ces programmes. » ([FAFMRO²²](#))

Enfin, rappelons que le *Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance a été annoncé en octobre 2021*. Il prévoit de subventionner les services de garde privés pour solutionner le manque de places en garderie.

PREMIÈRES NATIONS

↳ 34,7 M\$ en appui aux communautés autochtones : consolider l'action gouvernementale en matière de développement social et culturel des Autochtones (20 M\$), soutenir les initiatives autochtones à caractère économique, social et communautaire (14,7 M\$)

↳ 7,7 M\$ pour mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones

↳ 1,5 M\$ pour soutenir financièrement la création de l'École des dirigeants des Premières Nations

↳ 100 000 \$ aux projets structurants de développement durable pour la jeunesse autochtone

Bien que limités, les investissements pour soutenir le développement économique, social et communautaire des communautés autochtones doivent être soulignés, notamment parce qu'ils semblent tenir compte du caractère systémique des barrières à l'accès aux études avec des mesures visant à mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones : « Le gouvernement souhaite faciliter l'accès aux logements et aux services de garde, tout en améliorant les services

au sein de leurs milieux de vie, tels que les services de soutien ou l'animation culturelle » ([page D.20 du budget](#)). Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) souligne que « l'investissement du gouvernement du Québec en matière de logement est un pas considérable pour contribuer à la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale chez les populations autochtones dans les villes. » ([RCAAQ²³](#))

ÉCONOMIE

Sans grande surprise, la croissance économique ([page E du budget](#)) représente une part importante de ce budget : le gouvernement y consacre 1 G\$.

Une attention particulière est accordée à la recherche et à l'innovation, aux sciences de la vie, au secteur minier, au numérique, aux nouvelles technologies. Également, la CAQ souhaite favoriser le développement économique des régions, notamment en soutenant les transports terrestre et aérien) et en ciblant le secteur bioalimentaire, le secteur forestier et le tourisme.

Dans ce budget, la culture est essentiellement présentée comme un des quatre axes de développement économique pour le Québec. Le gouvernement réserve d'ailleurs près de la moitié des sommes affectées (72 M\$ des 159 M\$) au secteur culturel mis à mal par la pandémie : « pour pallier les effets de la COVID-19 ».

Cette section est également le seul endroit où est abordée la question de l'immigration, les personnes immigrantes étant essentiellement considérées comme des personnes à intégrer au marché du travail grâce à la francisation et par l'accélération des demandes d'immigration pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre, notamment en régions.

ENVIRONNEMENT

↳ 31,3 M\$ pour soutenir les pratiques durables, entre autres dans le secteur agricole, en matière de gestion des eaux usées et de réduction des matières résiduelles

↳ 18,6 M\$ pour la décontamination des sols, notamment de l'amiante

↳ 13,3 M\$ pour déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies

Bien que le gouvernement laisse entendre que la lutte aux changements climatiques est une priorité, les faibles investissements en matière d'environnement pour 2022-2023 ne tromperont personne. Le gouvernement promet principalement que les revenus du marché du carbone lui permettront, d'ici 5 ans, d'ajouter

1 G\$ pour soutenir la mise en œuvre du *Plan pour une économie verte 2030*. Comme l'IRIS, nous pouvons conclure que la somme famélique de 63,2 M\$ investie cette année prouve que le gouvernement de la CAQ relègue l'environnement au second plan. (IRIS²⁴)

BIEN QUE LE GOUVERNEMENT LAISSE ENTENDRE QUE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EST UNE PRIORITÉ, LES FAIBLES INVESTISSEMENTS NE TROMPERONT PERSONNE.

TRANSPORT COLLECTIF

↳ 196,5 M\$ pour soutenir davantage les services de transport collectif

↳ 9,3 M\$ pour les services maritimes de traverse et d'approvisionnement

↳ 20 M\$ en soutien au transport interurbain par autobus

Le transport collectif permet d'assurer non seulement le droit à la mobilité, mais participe aussi à la lutte contre les changements climatiques. Pourtant, moins de 200 M\$ sont prévus cette année pour le transport collectif, incluant 100 M\$ déjà annoncés lors de la mise à jour économique de l'automne et une part versée par le gouvernement fédéral.

Espérons que des sommes conséquentes seront affectées à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont les organismes de gestion des transports collectifs ont tiré la sonnette d'alarme en raison de déficits structurels exacerbés par la baisse d'achalandage causée par la pandémie. (CMM²⁵)

LUTTE À LA PAUVRETÉ

- ↳ Près de 3,2 G\$* en crédit d'impôt remboursable : 500 \$ pour chaque adulte ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins
- ↳ 72 M\$ pour les prêts étudiants : reconduction de l'élimination des intérêts pour 2022-2023

- ↳ 28,6 M\$ au *Programme d'aide financière aux études* : diminution de la contribution des parents ou du conjoint et exemption des revenus de pension alimentaire pour enfants

À travers l'une des mesures phares de ce budget, dont on se souviendra peut-être comme du budget du « 500 \$ par adulte », le gouvernement de la CAQ choisit de prioriser les mesures ponctuelles d'aide aux ménages, comme il l'avait fait lors de la mise à jour économique, avec la distribution en janvier d'un montant unique, pour tenter d'amoindrir les effets de l'inflation. Faire un chèque à presque tous les Québécois (94 % environ) est une mesure dite « régressive » qui ne permet pas de réduire les inégalités de richesses. Pour aider les personnes les plus vulnérabilisées par l'augmentation du coût de la vie, une mesure ciblée aurait dû être mise en place pour assurer une certaine justice fiscale.

Comme le dit le Collectif pour un Québec sans pauvreté et tant d'autres voix, ce montant unique ne lutte en rien contre la progression de la pauvreté. ([Collectif²⁶](#)) Aussi, comme il faut avoir produit une déclaration d'impôt cette année (2021) pour y avoir accès, cela peut même exclure les personnes marginalisées qui n'ont pas réussi à faire leur exercice fiscal. Ce à quoi le gouvernement répond en bonifiant le *Programme des bénévoles des*

organismes partenaires du Service d'aide en impôt. En regard du sous-financement chronique des organismes et de la pénurie de main-d'œuvre qui les affligent, ce petit effort ne garantira en rien que le chèque parviendra aux personnes qui en ont le plus besoin. Aussi, la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) fait remarquer que ce montant est « basé sur un panier de consommation de 25 000 \$ [...], mais il faut rappeler que les personnes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours ne sont même pas proches de recevoir ce montant par année. » ([SQDI²⁷](#))

Bien que les mesures visant à amoindrir les dépenses des étudiant.es sont les bienvenues, plusieurs autres catégories de la population ont été oubliées dans ce budget qui propose très peu d'investissements pour lutter contre la pauvreté.

*Contrairement aux autres chiffres présentés dans cette analyse, la majeure partie de ce montant (2 997 M\$ sur 3 192 M\$) a été comptabilisée par le gouvernement dans la dernière année financière 2021-2022.

POUR AIDER LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABILISÉES PAR L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE, UNE MESURE CIBLÉE AURAIT DÛ ÊTRE MISE EN PLACE POUR ASSURER UNE CERTAINE JUSTICE FISCALE.

CONCLUSION

Nous pouvons dire qu'après 4 ans au pouvoir et après avoir navigué (par décrets) dans les multiples vagues de la pandémie de COVID-19, laquelle a exacerbé les failles du système de santé et de services sociaux, le gouvernement de François Legault n'a pas choisi de réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux, malgré la nécessité et l'urgence de le faire...

On note qu'une part importante des investissements profite au secteur privé, en soutenant soit les fondations soit les PPP sociaux (fondations collégiales pour financer les cégeps, l'APPUI pour les proches aidants, maisons pour aînées et alternatives, crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés – CMD – qui profite au RPA, programmes et mesures en logement dont les promoteurs privés bénéficient, etc.) Aussi, les mesures retenues pour répondre à des problèmes systémiques sont souvent ciblées, limitées, temporaires, alors que l'État devrait se saisir des mécanismes de répartition de la richesse pour améliorer sur le long terme le sort des personnes les plus vulnérabilisées. D'ailleurs, le Groupe des 13 conclut que « l'égalité pour toutes les femmes n'est pas la priorité de la CAQ », puisque ce budget manque cruellement de mesures structurantes visant à s'attaquer aux causes des discriminations systémiques, comme des investissements importants en logement, services de garde, transport collectif, environnement. (G13²⁸)

Il nous est difficile d'analyser les tenants et aboutissants de plusieurs investissements prévus à ce budget, car il « repousse à plus tard les détails des plans bien intentionnés annoncés par le gouvernement (santé, environnement, éducation, etc.) » (IRIS²⁹) Il faudra donc surveiller, dans les prochains mois, les dépôts du PAGAC, du plan de rétablissement du système de la santé, du plan d'action pour l'hébergement de longue durée et, entre autres, de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles et de Rebâtir la confiance, dont plusieurs mesures sont attendues au cours de l'année.

LE GOUVERNEMENT DE LA CAQ
N'A PAS CHOISI DE RÉINVESTIR
DANS LES SERVICES PUBLICS
ET LES PROGRAMMES SOCIAUX,
MALGRÉ LA NÉCESSITÉ ET
L'URGENCE DE LE FAIRE...

RÉFÉRENCES

- 1 Gouvernement du Québec (2022). « Votre gouvernement. Budget 2022-2023 », mars 2022, 470 pages. [\[En ligne\]](#)
- 2 Regroupement des organismes communautaires de Montréal (RIOCM). « Comment interpréter les rehaussements de financement à la mission des organismes communautaires dans le budget du Québec 2022-2023 ou comment multiplier l'argent pour bien paraître? », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 3 Gouvernement du Québec, Op. cit., page G.10
- 4 Réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec [\[En ligne\]](#)
- 5 Engagez-vous pour le communautaire. Compilation des réactions du milieu communautaire « Vague de déception et d'indignation face au budget du Québec 2022-2023 », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 6 Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC). « Budget 2022 et organismes communautaires, Colère dans le milieu communautaire autonome : la CAQ donne des miettes pour préserver le filet social du Québec », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 7 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). « Budget 2022-2023 : 117 M \$ pour soutenir le milieu communautaire en 2022-2023 », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 8 Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD). « Le RODCD réagit avec déception aux engagements minimes du budget envers les groupes de défense des droits », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 9 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB). « Budget 2022-2023 : seulement 37,1 M\$ de plus pour 3000 groupes communautaires en santé et services sociaux, une réponse offensante face au soutien qu'ils apportent à la population », mars 2022 [\[En ligne\]](#)
- 10 RIOCM. « Le budget provincial 2022 manque de considération envers le communautaire », mars 2022 [\[En ligne\]](#)
- 11 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC). « Budget 2022 : les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales devront poursuivre leur plaidoyer », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 12 Alliance des maisons d'hébergement de 2e étapes (Alliance MH2). « Budget 2022-2023 : Des avancées pour les victimes de violences conjugales, grande déception en logement social », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 13 Regroupement des Auberges du cœur du Québec. « Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec estime que c'est un pas dans la bonne direction, mais déplore des ressources toujours insuffisantes », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 14 Regroupement des maisons des jeunes du Québec (RMJQ). « Budget 2022-2023 : Toujours trop peu pour répondre aux besoins criants des ados du Québec », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 15 Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ). « Budget du Québec : des gains mais, des luttes à poursuivre! », mars 2022. [\[En ligne\]](#)

- 16 Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). « Budget du Québec 2022 : un conservatisme désuet pour faire face aux problèmes de l'heure », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 17 IRIS, Op. cit.
- 18 Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI). « Budget 2022-2023, une occasion manquée d'améliorer l'accès aux services et d'aider les personnes en situation de handicap », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 19 Proche aidance Québec. « Avis concernant le budget 2022-2023 du Québec », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 20 Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH). « Budget du Québec et logement : Le gouvernement Legault confirme l'abandon des ménages à faible revenu! », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 21 Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). « Budget Girard : Le FRAPRU dénonce l'abandon du logement social en pleine crise du logement », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 22 Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ). « Budget du Québec : des gains mais, des luttes à poursuivre! », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 23 Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ). « Budget provincial 2022-2023 : Un appui pour le mieux-être des populations autochtones urbaines », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 24 IRIS, Op. cit.
- 25 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) « La CMM mise sur des mesures fortes pour relancer l'habitation, le transport collectif et protéger les milieux naturels et agricoles », janvier 2022. [\[En ligne\]](#)
- 26 Collectif pour un Québec sans pauvreté. « Budget du Québec : Une aide ponctuelle, une pauvreté persistante », mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 27 SQDI, Op. cit.
- 28 Groupe des Treize (G13), « Budget 2022 : L'égalité pour toutes les femmes n'est pas la priorité de la CAQ », mars 2022, mars 2022. [\[En ligne\]](#)
- 29 IRIS, Op. cit.



RIOCM

**Regroupement intersectoriel
des organismes communautaires
de Montréal**

**6839, rue Drolet, bureau 211
Montréal (Québec) H2S 2T1**

WWW.RIOCM.ORG

**TÉLÉPHONE 514 277-1118
COURRIEL info@riocm.org**